

PROCEDURE D'INSCRIPTION EPREUVES SUPERMOTO

INFORMATION COUREURS -

A partir de cette année, il y aura une pré inscription électronique obligatoire afin de pouvoir participer aux épreuves du Championnat de Belgique de Supermoto.

La procédure d'inscription se fait entièrement de façon électronique via le site Internet de la FMB. Vous devrez dans le menu calendrier supermoto cliquer sur le supermoto à laquelle vous souhaitez vous inscrire. Il y a une distinction entre les licenciés FMB et les non licenciés.

1. Licenciés FMB

Chaque licencié FMB 2011 recevra par e-mail un nom d'utilisateur et mot de passe afin d'accéder au Site Internet FMB. Avez-vous oublié votre mot de passe mais connaissez-vous encore votre nom d'utilisateur ? Dans ce cas là vous pourrez tout simplement demander un nouveau mot de passe via le site web FMB, menu gauche (sous 'se connecter'). Vous ne devez donc pas contacter le secrétariat ! Attention : votre compte sera créé dès que votre licence 2011 est en ordre! Il est donc très important que votre licence est réglée au moins 15 jours ouvrables avant la première épreuve afin de pouvoir vous inscrire de façon électronique.

Une fois après avoir être connecté (login), vous verrez pour chaque épreuve de supermoto (cliquez dans le menu calendrier supermoto sur l'épreuve concernée) un lien vers le formulaire d'enregistrement de l'épreuve. Vous devrez remplir les différents et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Enfin, vous devrez payer le montant d'engagement sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

L'organisateur confirmera l'inscription dès réception du paiement en cochant la case 'payé' sur le formulaire d'engagement que le coureur pourra consulter.

2 Non-licenciés

Les coureurs non en possession d'une licence annuelle FMB (licence 1 manifestation ou licence étrangère) devront eux aussi s'inscrire via le site Internet FMB. Pour chaque épreuve de Supermoto (cliquez dans le menu calendrier supermoto sur l'épreuve concernée il y aura un lien vers un formulaire d'enregistrement de l'épreuve pour les non licenciés. Ils devront bien sur également remplir les différents champs et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Néanmoins, il seront obligés à imprimer un exemplaire dûment rempli et le signer. Ensuite, ils devront apporter le formulaire signé à l'épreuve et le remettre à la table d'inscription avant de pouvoir participer. Enfin, ils devront également payer le montant d'engagement ainsi que celui de la licence 1 manifestation sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

Une semaine avant chaque épreuve une liste des coureurs inscrits sera publié sur le site Internet de la FMB. Uniquement les coureurs complètement en ordre avec le paiement du droit d'inscription seront repris sur cette liste.

Attention: les coureurs non repris sur cette liste définitive mais souhaitant participer, pourront s'inscrire sur place mais payeront un supplément de 15 EUR.

Les coureurs n'ayant pas la possibilité de s'inscrire via le site Internet FMB sont priés de prendre contact avec chaque organisateur afin de régler son engagement.

3 Gérer votre compte d'utilisateur (licenciés FMB uniquement)

Les coureurs en possession d'une licence annuelle FMB pourront gérer leur compte d'utilisateur FMB via le menu gauche 'mon compte'. Ils pourront compléter et modifier certains champs (par exemple adresse, date de naissance, ..) afin d'éviter à être obligé d'introduire ces données chaque fois quand ils souhaitent s'inscrire pour une épreuve de Supermoto.